Comment agir pour et avec les réfugiés ?

1001 MANIÈRES DE S'ENGAGER : LAQUELLE VOUS CORRESPOND ?

Association 'Tandem pour l'emploi'

En phase d'émergence, ce projet vise promouvoir l'intégration professionnelle des réfugiés via un programme de mentorat mettant en tandem un actif en entreprise et un réfugié en recherche d'emploi dans le même domaine d'activité.

Comment s'engager ? L'association recherche des associés avant tout très motivés par la mission et qui pourront s'investir dans des domaines variés comme la communication avec les entreprises ou les autres associations et l'Etat, la mise au point de programmes de mentorat, la formation des mentors, le développement d'une plateforme, la coordination des tandems…

Qui contacter ? cecile.pierrat@gmail.com – 06 79 79 35 98

La Chapelle en lutte

Collectif de soutien aux migrants de la Chapelle (18ème)

Comment s'engager ? Cours de français, aide dans l'emploi, suivi médical

Qui contacter ? Page Facebook du collectif

OMAS (Organisation musulmane des Acteurs de la Santé)

Une structure tenue par des professionnels de santé, élèves comme titulaires, qui intervient dans les camps comme celui de Calais pour apporter les soins de première nécessité aux réfugiés. Le temps étant long entre la demande de droit d'asile et l'obtention du dit titre, l'état de santé, à travers des conditions de vie déplorables, s'aggrave de façon inquiétante.

Comment s'engager ? Rejoindre l'OMAS pour développer les interventions dans les camps. Il faut idéalement avoir des compétences médicales ou paramédicales mais pas obligatoirement. L'organisation est ouverte aux non-musulmans.

Qui contacter ? walid37600@gmail.com

Unis-Cité

Programme de soutien aux réfugiés par des jeunes en service civique. Les missions consistent à appuyer les réfugiés dans des démarches administratives, sociales, scolaires et à simplement passer du temps ensemble pendant cette période de démarches administratives qui peut être très longue.

Comment s'engager ? Il faut avoir entre 16-25 ans et être prêt à s'engager comme volontaire en service civique (au moins 24h par semaine). Pour toutes les autres personnes, il est possible de soutenir cette mission de l'extérieur à travers des dons.

Qui contacter ? http://www.uniscite.fr/actualite/accueil-refugies-soutenez-unis-cite-mobiliser-50-jeunes-ile-de-france-des-novembre/

SINGA

SINGA est une association visant à rompre l'isolement et à créer des amitiés entre réfugiés et non-réfugiés autour de passions et de moments partagés sur un pied d'égalité, en apprenant les uns des autres.

Comment s'engager ? Il faut avoir entre 16-25 ans et être prêt à s'engager comme volontaire en service civique (au moins 24h par semaine). Pour toutes les autres personnes, il est possible de soutenir cette mission de l'extérieur à travers des dons.

- le tutorat : un échange d'une heure et demi, une fois par semaine, avec une personne réfugiée dans le but de créer des liens de confiance et de partager des passions communes
- participer aux activités (ateliers musique, photo, sport…) ou proposer des activités culturelles, sportives etc.
- proposer un hébergement temporaire, chez soi, pour un réfugié à travers le programme CALM (mais attention : les délais peuvent être longs avant le premier accueil !)

Qui contacter ? http://singa.fr/rejoignez-nous/

Solidarité Réfugiés 19ème

Centre d'accueil de migrants (toutes catégories confondues).

Comment s'engager ? Écoute, orientation. Accueil des jeunes notamment, accompagnements à la préfecture, alphabétisation, aide à l'insertion dans la vie.

Qui contacter ? notredamedesbutteschaumont@wanadoo.fr - http://nddbc.free.fr

Retrouvez aussi ici d'autres centres d'accueil et d'hébergement ayant besoin de bénévoles pour des activités d'accompagnement, soutien scolaire, etc. à Paris : http://www.paris.catholique.fr/-migrants-.html

L'Archipel

Centre d'hébergement de femmes migrants enceintes ou avec enfants dans le 8ème.

Comment s'engager ? Organisation d'activités, notamment des activités pour enfants.

Qui contacter ? Responsable du bénévolat chez Aurore (association qui gère l'Archipel) : i.escoffier@aurore.asso.fr

PEROU

Collectif qui travaille sur l'aménagement des espaces urbains, et notamment des autres types de villes que sont les bidonvilles, dans une démarche d' « aller vers ». Ils cherchent à comprendre comment ces territoires fonctionnent et à les organiser en respectant ce qu'ont construit et pensé les personnes présentes en termes d'économie ou de culture. Ils ont fait un gros travail sur ce sujet auprès des Roms et interviennent à présent dans les camps de réfugiés.

Comment s'engager ? Participer à une cartographe des usages en partant, le temps d'un week-end ou plus, dans un camp de réfugiés vers Calais.

Une dimension plus politique, de plaidoyer auprès des pouvoirs publics, est également une part des activités du collectif.

Qui contacter ? contact@perou-paris.org - http://www.perou-paris.org/

SOS Méditerranée

Grâce à un financement participatif, l'association a acquis un bateau permettant de soigner les Syriens au large de la Méditerranée et éviter qu'ils ne meurent en mer. Le bateau sera mis à l'eau en février.

Comment s'engager ? Il est possible de s'engager depuis Paris dans le développement de l'association.

Qui contacter ? http://sosmediterranee.org/ ou en passant par le SenseSpace, 11 rue Biscornet, 75011 PARIS.

Utiliser le chèque emploi service pour payer des migrants qu'on embauche pour des travaux divers

Seul le chèque emploi services permet aux migrants, notamment les sans-papiers, de faire reconnaître les activités exercées et d'accéder à leurs droits.

Réfugiés bienvenue

L'association œuvre pour une amélioration du quotidien des demandeurs d'asiles en France à travers deux projets : l'hébergement de demandeurs d'asile par des particuliers volontaires ; un système de parrainage par lequel un Parisien s'engage à rencontrer régulièrement un demandeur d'asile pour échanger, lui faire découvrir la ville, passer du bon temps ensemble.

Comment s'engager ? En hébergeant un demandeur d'asile chez soi, en parrainant un demandeur d'asile, et/ou en participant au développement de l'association !

Qui contacter ? écrire à regufiesbienvenue@gmail.com pour l'hébergement ou à rb.parrainage@outlook.com pour le parrainage. Ou appeler au 06 86 66 00 29

Comité de soutien aux exilés de Paris

Ce comité de soutien s'est créé sur Facebook et organise des distributions de repas à différents endroits du 10e arrondissement, notamment Gare de l'Est.

Comment s'engager ? Il suffit de rejoindre le groupe et de remplir les google docs qui organisent les distributions.

Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples)

Le Mrap propose des actions de sensibilisation auprès de publics divers sur les questions de discrimination, d'égalité des droits et de citoyenneté. Son combat ne se limite pas aux réfugiés mais à toutes les victimes du racisme et des discriminations.

Comment s'engager ? Le Mrap recherche en ce moment des bénévoles pour animer des ateliers dans les établissements scolaires.

Qui contacter ? accueil@mrap.fr ou 01 53 38 99 99 ou se rendre au 43 boulevard Magenta, 75010 PARIS.

D'AUTRES PISTES À CREUSER

Les CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile)

Il s'agit d'un foyer ou dispositif hôtelier spécialisé pour l'hébergement des demandeurs d'asile durant le temps d'examen de leur demande. Depuis la loi n°2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration, ils sont retirés de la catégorie CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale). Les CADA constituent désormais une catégorie à part entière d'établissement et service social et médico-social (ESSMS) à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF). Les missions et le régime juridique du CADA sont ainsi définis aux articles L. 348-1 et suivants du CASF. Les CADA relèvent de l'action sociale et sont à ce titre financé par l'État à travers les Préfectures de région qui en assurent la tarification. Enfin, la gestion est déléguée à une association ou une entreprise choisie au terme d'une procédure d'appel d'offres.

France Terre d'Asile

L'association selon la loi du 1er juillet 1901, dite France terre d'asile, fondée en décembre 1970, a principalement pour but le maintien et le développement d'une des plus anciennes traditions françaises, celle de l'asile et de garantir en France l'application de toutes les conventions internationales pertinentes. Pour l'association, il s'agit d'aider toutes les personnes en situation de migrations de droit, en particulier celles répondant aux définitions de « réfugié » et « d'apatride » précisées par les conventions internationales, notamment par l'article premier de la convention de Genève du 28 juillet 1951 complété par l'article premier du protocole de New-York du 31 janvier 1967 et par la convention de New-York du 30 août 1961, ainsi que les personnes ne bénéficiant pas du statut légal de réfugié ou d'apatride.

Médecins du monde :

Médecins du monde est une Organisme de Solidarité Internationale basée sur le bénévolat de professionnels de la santé pour apporter une aide humanitaire aux populations vulnérables.

Médecins sans frontières

Fondée en 1971, elle offre une assistance médicale d'urgence dans des cas comme les conflits armés, les catastrophes naturelles, les épidémies et les famines.

Pharmaciens sans frontières

Pharmaciens sans frontières (PSF) est une organisation non gouvernementale internationale à but humanitaire d'origine française. C'est la plus grande association humanitaire pharmaceutique mondiale. Elle aide certains pays en grande précarité à mettre en place un système d'approvisionnement et de distribution de médicaments essentiels de qualité dans le cadre de la Politique Pharmaceutique Nationale.

L'ACAT (Association des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture)

L'ACAT a pour but de combattre la torture et la peine de mort. Elle assiste les victimes en leur offrant un service juridique et administratif d'aide aux demandeurs d'asile durant toute la durée de la procédure. Elle peut également se constituer partie civile pour assister les victimes lors d'un procès.

Le Centre Primo Levi

Le Centre Primo Levi est une association dédiée au soin des victimes de la torture et de la violence politique réfugiées sur le sol français. Les personnes accueillies bénéficient d'une prise en charge psychologique, médicale mais aussi d'une aide sociale et juridique.

Les idées sans porteurs

> L'ouverture d'une plateforme en ligne permettant de mettre en relation les structures de l'économie sociale et solidaire portées sur le sujet des réfugiés et désireuses d'apporter leur soutien. Elle se présenterait en deux partie l'une sur les offres de service (ex. : association jeunesse Dracy qui récolte des dons de vêtements) et l'autre sur des demandes de service.

> Monter une association ayant pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle en sensibilisant les entreprises. La mission serait de mettre en relation un ou plusieurs salariés d'un secteur d'activité identifié avec des réfugiés dans le but de leur faire partager leur réseau.

> Sensibiliser les français, penser l'aide aux français en parallèle pour éviter les sentiments d'être délaissés ou privés de ce qu'on a construit pendant plusieurs années.

L'ASILE EN FRANCE – EN BREF

Définition de la notion de réfugié et évolution de cette notion

L'article 1 de la Convention de Genève du 27/07/1951 relative au statut des réfugiés définit un réfugié comme une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle, et qui du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social déterminé ou de ses opinions politiques craint avec raison d'être persécutée et ne peut se réclamer de la protection de ce pays ou en raison de ladite crainte ne peut y retourner.

Cette définition tend à évoluer pour prendre en compte de nouvelles formes de réfugiés, tels que les réfugiés climatiques.

Depuis quelques années, un débat secoue la communauté universitaire et les instances compétentes de l'ONU, au premier rang desquelles le Haut Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (HCR). De plus en plus fréquemment utilisé dans la presse ou par les ONG, le terme de "réfugiés climatiques" n'a pourtant aucune traduction juridique. Alors que l'ONU les estime à 150 millions en 2050, et que déjà des populations quittent leur pays menacé par la montée des eaux, il devient urgent d'accorder un statut à ces personnes.

L'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides)

L'Ofpra est un établissement public administratif créé par la loi du 25 juillet 1952. En charge de l'application de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés puis de la Convention de New York de 1954, il statue en toute indépendance sur les demandes d'asile et d'apatridie qui lui sont soumises. Il est initialement placé sous la tutelle administrative du ministère des affaires étrangères jusqu'en 2007. Cet établissement public comprenait alors deux entités : une entité administrative - l'Ofpra à proprement parler - et une entité juridictionnelle - la Commission des recours des réfugiés (CRR). En 2009, la Commission des recours des réfugiés, rebaptisée Cour nationale du droit d'asile, a été rattachée au Conseil d'Etat. Depuis 2010, l'Ofpra est placé sous la tutelle du ministère de l'intérieur, celle-ci doit s'entendre comme une tutelle financière et administrative, qui n'affecte en rien l'indépendance fonctionnelle de l'Ofpra. Cette tutelle s'accompagne d'un contrat d'objectifs et de performance (COP) signé pour une période de 3 ans entre le directeur général de l'Ofpra et les ministres de l'intérieur et du budget qui fixe les objectifs et les grandes orientations de l'établissement.